



En conséquence, le crédit primitivement prévu à l'article 4, chapitre 35^e Constructions neuves - bâtiments communaux est ramené de 900.000 à 395.000 frs d'où diminution de la somme totale de 505.000 frs permettant de couvrir les crédits supplémentaires, ci-dessus ouverts

La séance est levée le lendemain 30 Janvier - à 1 h
ont signé :

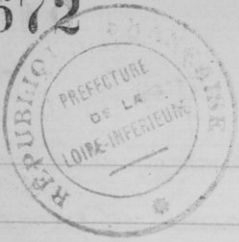
Bonnet
 Massie G.
 Meunier
 F. Estier
 J. Boivin
 73 oct.
 ...
 ...
 ...

Séance du Conseil municipal du 12 Mars 1949

L'an mil neuf cent quarante neuf, le douze mars à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Ville de Rezé-les-Nantes s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance extraordinaire, sur convocation qui a été faite par le Maire le 7 Mars, conformément à la loi

Ordre du jour

- 1° - Nomination d'un 2^e vice adjoint
- 2° - Travaux de tout à l'égout, 2^e phase
- 3° - Vieux concernant plan d'urbanisme
- 4° - Examen situation Maison des jeunes
- 5° - Renouvellement assurances
- 6° - Colonies de vacances de Meindin
- 7° - Revision contrat entretien éclairage public
- 8° - Diverses acquisitions
- 9° - Aménagement école publique de Trentemoult
- 10° - Règlement intérieur service des bateliers
Diverses questions concernant les redettes



- 11° Règlement intérieur de la bibliothèque municipale
- 12° Bourses communales
- 13° Questions diverses

Hedit M^r Vignais dans la précédente délibération donnait le chiffre de 1.004.940 frs; le relevé effectué par le service administratif fait ressortir 874.219 frs.

Dans cette somme sont également compris des achats d'outillage, et il reste un stock (matériaux non employés) d'une valeur de 100.000 frs environ. De plus l'atelier fait un relevé de tous les travaux exécutés en 1968 et le conseil pourra en prendre connaissance et comparer.

Étaient présents : M^r Boutin Arthur maire, M^{me} et M^l Hémion, Boutin Albert, Vignais, adjoints
M^{me} et M^l Ghezean, Gouze, Collet, Benézet, Barbin, Gendron Marchais, Fortun, Olive, Armand Y., Guévin, Barbo, Massieu Redor, Guillard, Cassalis, Phancher, Peigné, Monteil, Bonnier Cassard Raul, Guibreteau, Neau
Monsieur Guillard René, a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité, après observations faites par M^r Arthur Boutin maire, quant aux travaux exécutés par l'atelier municipal

En effet, il donne un aperçu plus complet et détaillé des divers travaux exécutés par l'atelier municipal X

Aussitôt, des questions diverses sont présentées par M^l Benézet et Boutin Albert.

~~Le Maire~~, appuyé par M^r Gouze, député, propose le renvoi de ces questions en fin de séance.

M^r Albert Boutin s'étonne de cette proposition et rappelle que l'examen des questions diverses, en début de séance fut décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire

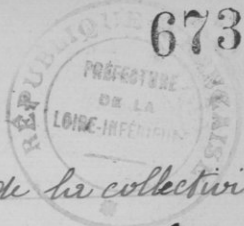
M^r Benézet demande la discussion immédiate de la question posée par lui.

Le Conseil par 19 voix contre 6 et 2 abstentions, décide de passer immédiatement à l'examen des questions diverses

M^r Benézet prend alors la parole et développe son interpellation sur la gestion du Maire, et lui reproche de nombreuses décisions prises engageant les finances communales, et cela sans aucune consultation préalable du Conseil Municipal, seul juge de l'emploi des deniers publics

Il précise : la conduite du Maire n'a pas été impartiale au moment de l'élection de M^{me} Hémion, et il fait état d'une lettre adressée par le Maire à M^r le Préfet concernant cette démission

Il critique encore la gestion des cantines scolaires, les promesses faites par le Maire quant à la participation immédiate de l'État dans les frais d'aménagement de la Maison des jeunes;



les 200.000 frs tombés tout récemment à la charge de la collectivité par suite d'une réquisition illégale du terrain Terrien, la non-application d'une décision du Conseil Municipal, prise à l'unanimité, et concernant l'organisation de l'arbre de Noël, l'achat du bateau "Comment faire", la démolition de la serre du Parc Municipal, etc...

Il termine en disant que devant cette carence, son Groupe, et la majorité du Conseil Municipal ont mis le Maire en minorité pour qu'il démissionne.

Intervention de M^r Albert Boutin, adjoint - M^r Albert

Boutin, adjoint, intervient alors en déclarant à M^r Bénizet que sa démission d'adjoint regarde uniquement son groupement et sa conscience.

Il précise que pour l'affectation du crédit destiné à l'arbre de Noël des enfants des écoles, il fut amené, sur une question du Maire, à rappeler à ce dernier que le crédit devait être affecté en totalité à l'achat de jouets et de friandises à tous les enfants des écoles, conformément à la décision unanime du Conseil Municipal lors du vote du budget primitif 1948.

M^r Albert Boutin écarter la responsabilité du Maire dans l'achat du bateau "Comment faire" car le Conseil Municipal, à l'unanimité, en avait décidé l'acquisition.

Il poursuit : s'il y a une responsabilité, je la revendique, ayant eu l'honneur d'apposer ma signature, en qualité d'adjoint aux transports (au bas de l'acte de vente) et en présence de M^r Gautier adjoint, et de M^r Moassieu, conseiller municipal.

Dans cette affaire, notre bonne foi ne peut être mise en cause.

Explications de M^r Arthur Boutin, maire

Le Maire indique la façon dont a été donnée, par M^m Hémon, sa démission d'employée municipale au moment de son élection.

Selon lui, il avait considéré cette démission comme régulière, du fait qu'elle aurait été donnée avant les élections et cela verbalement.

Pour la rétractation tardive de la délibération présentée par M^r Vignais, adjoint, au sujet de la gestion de l'atelier, c'est



pour obtenir l'accord préalable des intéressés que son envoi au Préfet a été retardé.

Ensuite le Maire donna des détails sur des travaux faits par l'atelier municipal, et énuméra les dépenses engagées, ayant porté surtout sur l'amélioration des écoles.

Il rendit hommage à l'ancienne Municipalité et si on peut lui faire des reproches quant au retard dans l'entretien des bâtiments communaux, ceci provient de ce qu'il a déclaré de la difficulté d'approvisionnement en matériaux.

Il dit encore que la serre du parc a été enlevée sur ses ordres pour permettre l'édification d'un hangar à bois. Il affirma que le Conseil Municipal aurait été consulté avant la reconstruction de l'ancienne serre au cimetière St-Paul, et aurait été une opération rentable pour la Ville.

Il contesta également les chiffres rapportés concernant les dépenses faites pour l'entretien et le service de la voiture municipale.

Il poursuivit : je considère la gestion des cantines scolaires comme régulière. Les bons de denrées ont tous été remis à l'employé chargé de ce service. Une partie des bons non utilisés par les cantines ont été brûlés ; les autres sont encore dans les archives de l'employé du ravitaillement.

Il reconnaît que le terrain de sports a été réquisitionné par lui, mais que durant un certain temps cette réquisition a été approuvée par les Préfets de la Libération.

Du moment que la ^{réquisition} ~~déclaration~~ a été déclarée illégale, il était normal de payer une indemnité au locataire du terrain évincé seule solution amiable possible.

Quant à l'acquisition de la vedette, le Maire se déclare solidaire de son adjoint, M^r Albert Boutin.

Pour l'arbre de Noël, le Maire prétend qu'il n'y a pas eu de détournement, mais le mandatement, à la suite d'une réunion de la Caisse des écoles publiques, d'une somme de 80.000 frs prélevée sur le crédit de l'Arbre de Noël, et destinée à la dite caisse ; à ce moment plusieurs conseillers de l'opposition protestent vigoureusement, rappelant que la décision concernant l'emploi du crédit de l'Arbre de Noël avait été décidée, à l'unanimité, pour l'achat d'objets et de friandises pour tous les enfants.

En terminant le Maire s'éleva contre la campagne faite contre sa gestion et sa personne, en déclarant :

ge restera conseiller municipal pour défendre la laïcité, et la République
(protestations de nombreux conseillers)

Etat d'insalubrité de Trentemoult. visite de la cour des miracles

M^r Albert Boutin, adjoint, rappelle l'état d'insalubrité de Trentemoult, et demande que l'Administration prenne les mesures nécessaires pour nettoyer les caniveaux des rues, quais et places publiques.

D'autre part, la cour des Miracles à Trentemoult est particulièrement signalée comme un lieu insalubre.

Il est décidé que la Commission des Travaux se rendra sur places, aux fins de prescrire les travaux d'hygiène jugés indispensables.

Achat et implantation de bancs sur les places publiques de Trentemoult, Rezé, Bourg et Font-Rousseau

M^r Boutin Albert, adjoint, rappelle également que la population en général, et plus spécialement les promeneurs et les vieux retraités, attendent toujours l'implantation de quelques bancs sur le quai Marcel Boissard à Trentemoult et promis depuis fort longtemps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat et l'implantation de bancs sur les places publiques suivantes :

1^o - quai Marcel Boissard à Trentemoult

2^o - Place J. B^{te} Daviais à Rezé-bourg

3^o - place Roger Salengro à Font-Rousseau

Election d'un 4^{ime} adjoint (adjoint supplémentaire)

Le Maire, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 Avril 1884, a invité le Conseil Municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de l'adjoint supplémentaire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote, écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
à déduire, bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

Ont obtenu :



Mr. Moarchais J. B ^{te}	15 voix
Babin Auguste	6 -
Ollivier Clément	5 -
Boutin Arthur	1 -

Monsieur J. B^{te} Moarchais ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^{ème} adjoint et le Président a déclaré Monsieur J. B^{te} Moarchais installé en qualité d'adjoint

Achat d'une nouvelle machine à écrire marque Japy

Le Maire fait connaître que durant le 2^{ème} trimestre 1948, un bon de machine à écrire, marque "Japy", a été alloué à l'administration communale par le Ministère de l'Intérieur

Une commande, pour une machine à écrire, marque "Japy" grand chariot, a été passée aux établissements "Japy frères" à Rennes.

La machine à écrire a été fournie fin décembre 1948.

Comme la dépense totale, toutes taxes comprises, s'élève à 44.756 frs et que seulement 65.000 frs avaient été réservés au chapitre des dépenses imprévues, il invite le Conseil à autoriser le paiement par l'ouverture d'un crédit supplémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'utilité d'une machine à écrire pour les services municipaux
Ouvre un crédit de 44.756 frs sur les fonds libres de l'exercice 1948

Achat d'un appareil à douches pour le terrain des sports

Le Maire rend compte que la société de constructions des Batignolles de Nantes, liquidant sa succursale locale, a offert à la Ville un appareil à douches dit "douches de campagne", en très bon état et pour la somme forfaitaire de 27.000 frs

La Commission des Travaux et Finances a déjà, vu les conditions très avantageuses, donné un avis favorable à l'acquisition dudit appareil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat d'un appareil à douches, auprès de la S^{te} de Construction des Batignolles, à Nantes, pour la somme forfaitaire de 27.000 frs, et comprenant:

- 1^o - une chaudière pour production eau chaude
- 2^o - un bac d'alimentation
- 3^o - Un réservoir en tôle galvanisée de 250 litres
- 4^o - Un mélangeur équipé
- 5^o - Une rampe à huit douches

La dépense en question sera prise à charge du
 Chapitre 23, article 1. "Fourniture et aménagement provisoire" du
 budget primitif 1949

Prise en charge par la Ville des travaux d'aménagement de la maison des jeunes et de la culture de Pont Rousseau

Le Maire donne connaissance d'une réclamation de M^r Henri
 Marchais, entrepreneur de maçonnerie à Rezé, et adjudicataire
 des travaux de maçonnerie concernant l'aménagement et la trans-
 formation de l'immeuble communal sis, 40 rue Jean-Jaures à
 Pont-Rousseau, et devant servir à la Maison des jeunes et de la
 culture.

L'entrepreneur fait remarquer que lors de l'adjudication
 des travaux on lui avait laissé espérer le paiement comptant
 des travaux exécutés et qu'à cet effet on l'avait obligé à signer
 un dédit, puisqu'on lui avait imposé un délai et une pénalité de
 retard.

Il rappelle qu'il a tenu tous ses engagements et que les
 travaux sont exécutés, mais que, hélas, plus des 2/3 des travaux ne
 sont pas encore payés.

Il demande donc, d'une part, la suppression du retard
 primitivement consenti, en égard aux difficultés de trésorerie à lui
 causées par la carence de la Maison des jeunes, et ~~que~~ d'autre part,
 le paiement dans les moindres délais des sommes qui lui sont dues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que la Maison des jeunes et de la Culture de Rezé
 n'a pas tenu ses engagements, du fait que certaines subventions d'Etat
 ne lui ont pas encore été versées, et considérant par ailleurs qu'il
 s'agit d'un immeuble communal, et qu'en tout état de cause les
 entrepreneurs doivent être payés pour les travaux exécutés, travaux pour
 lesquels le Conseil avait donné son accord,

Ouvre un crédit d'un million de francs pour payer les travaux
 déjà effectués à la Maison des jeunes et non encore réglés.

Ce crédit est pris sur le chapitre 35, article 3. "Participation
 dans les frais d'aménagement de la Maison des jeunes, 2^{ème} tranche" du
 budget primitif 1949

Le Conseil Municipal, approuve en plus, le procès-verbal
 d'adjudication en date du 21 septembre 1948, adjudiquant les cinq lots de travaux



pour la transformation et la surélévation de l'immeuble communal
40 rue Jean Jaurès

Construction d'un caniveau en ciment avec bordure sur le prolongement de l'avenue de la Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la construction d'un caniveau en ciment, avec bordure ou trottoir sur le côté droit du prolongement de l'avenue de la Loire à Northouze

Le dit travail étant fait par l'atelier municipal, sous la surveillance de Monsieur J. B^e Marchais, adjoint aux travaux

Paiement facture de la C^e des tramways et concernant le déplacement de deux poteaux électriques

Le Maire donne connaissance d'un rapport de M^e Marcel Fraud qui a examiné le mémoire établi par la C^e des Tramways de Nantes, concernant le déplacement de deux poteaux électriques dans la rue Sadi-Carnot à Font-Rousseau.

Le devis initial se montait à 28.158 frs 51. Après exécution des travaux, la facture présentée par la C^e des Tramways se montait à 56.158 frs 45

Après vérification de tous les éléments par M^e Fraud, ingénieur conseil, ce dernier conclut que le mémoire total pourrait être ramené selon lui, à la somme totale de 51.669 frs 90

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et tout en protestant contre les prix de matériaux et de main d'œuvre appliqués par la C^e des Tramways, décide le paiement de la dépense totale avec un plafond de 51.669 frs 90

Paiement de l'indemnité au contrôleur des contributions directes pour réception des réclamations

Le Maire fait connaître que durant l'exercice 1947 le contrôleur des Contributions directes a assuré diverses permanences à la Mairie pour recevoir les réclamations éventuelles des contribuables.

L'indemnité fixée par le Conseil Municipal et à verser au contrôleur des contributions directes, au montant de 3.000 frs a été prévue au budget additionnel de 1948

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à payer la somme de 3.000 frs, à titre d'indemnité pour le contrôleur des contributions directes

Sursis d'incorporation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à une demande de sursis d'incorporation présentée par M^e Jean Godet, du fait que l'intéressé est en apprentissage à la S^{te} Jacques et C^{ie}, électricité générale à Nantes, et qui doit terminer ses trois années en vue de l'obtention de son C.A.P.

Création d'une commission communale consultative en matière de dommages de guerre

Le Conseil, après avoir pris connaissance d'une circulaire du MRU ayant trait à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de la Commission communale consultative en matière de dommages de guerre, fixe comme suit sa composition :

Président : le maire

Membres : M^l Guérin Jean, Redon, Marchais
 J. B^{te}, Papon.

Litige entre l'ex-cie européenne du gaz et la ville de Rezé

Le Maire donne connaissance d'une lettre de M^e Papillon avoué à Nantes, ayant trait à l'arrêt pris par le Conseil interdépartemental de Préfecture, et qui, malheureusement, accepte en principe la théorie de la C^{ie}, c'est à dire, éventuelle indemnité à lui accorder et ordonne une expertise

Il fait remarquer que la Ville de Nantes a l'intention de former le pourvoi devant le Conseil d'Etat contre cette décision, et que la Ville de Rezé aurait intérêt à se mettre en rapport avec cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'Administration municipale à entrer en relations avec la Ville de Nantes, et de prendre avec cette dernière toutes dispositions utiles pour la désignation de l'expert, ainsi que pour le pourvoi éventuel à formuler devant le Conseil d'Etat

Amenagement sommaire du terrain de sports, rue du Lieutenant de Monti.

La Commission des Travaux s'est rendue récemment sur place pour examiner les travaux provisoires, à faire sur ledit terrain, tout en tenant compte du fait que la Ville n'en est que



locataire pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'implémentation du barragement bois tout récemment acheté à Nantes, y compris les douches de campagne, l'amélioration de la piste et du sautoir par apport de sable de carrière.

Tous ces travaux seront exécutés sous la surveillance de M. J. B^e Marchais, adjoint.

Bourses communales (1^{re} partie de l'année scolaire 1948.49)

Le Conseil Municipal,

Vu les propositions faites par la Commission de l'Instruction publique, arrête comme suit la première partie des bourses communales pour l'année scolaire 1948.49

A. - Renouvellement de bourses communales

Noms et adresse du demandeur	Prénom de l'enfant.	École fréquentée	1 ^{re} partie de bourse
Artaud Pierre la Chaussée	Janine	École Vial	500
Audubon rue H. Barbusse	Jacqueline et Annick	Collège Moderne	500
Briand d°	Jean	- Leloup-Bouhier	200
Boutin Albert rue de la Californie	Albert	Collège Moderne	500
Bocquel Roger la Chesnaie	Michelle	- - jeunes filles	500
De Cesbron 53 rue V. Hugo	Jean et Janine	Lycée	1.000
Carabedue François rue Bojé	Yvane	Collège Moderne	500
Cheneau Auguste rue G. Boutin	Claude	d°	500
Calloch Jh Bas. Landreau	Anne-Marie	École Vial	200
Durand Emile rue G. Jouis	Jacques	Lycée Clémenceau	500
Érolle av. Ad. Joffe	Josiane et Yvonne	École Vial	500
Frechet Joseph 4 rue V. Hugo	Simonne	Collège Moderne	500
Gérand Auguste rue F. Marchais	Robert	École Livet	500
Garreau Georges rue M. Lagathie	André	Collège Leloup Bouhier	500
Gilbert Henri rue J. B ^e Tuzier	Jean	d°	500
Jaurais Georges la Chaussée	Christiane	Lycée de jeunes filles	500
Lorey Joseph rue F. Marchais	Josette	Centre app. Plessis Collier	500
Le Penru Léopold rue J. Jaurais	Léopold	Collège Leloup Bouhier	500
Landriaux Fernand Grand Houie	Georges	Collège Moderne garçons	500
Morandreau Maurice rue A. B.	Jeanne	École Vial	500
Monfort Henri rue F. Leumay	Nicole	Collège Moderne	500
Roy Maurice Maupertuis	Liliane	d°	500



Chomazeau	rue y. Marchais	Michel	École Livet	
Visonneau François	le Genétais	François et Claude	Collège Lebourg, Bouhier	1.000
Piérot Henri	la Bass. H.	Gisèle	École Vial	500
Roux Maurice	rue M. Gayathu	Odile et Suzanne	Collège Moderne	1.000
Le Gall Lucien	rue F. Chomazeau	Suzanne et Yvette	École sup. de commerce et collège Moderne	700
				<u>14.500</u>

B. Nouvelles bourses scolaires accordées

Augereau Emile	rue y. Fraix	Colette	collège de jeunes filles	400
Bergeron Camille	rue Ch. Ferrault	Paulette	d°	400
Billet François	40, rue F. Brossolette	Roger	Collège Lebourg, Bouhier	400
Brossaud Constant	rue y. Gurbel	Michel et Claude	- et école Livet	400
De Trouallière	Grand Hoir	jeannine	collège de jeunes filles	400
Gautier Jean	rue Barban	Jacques	école d'arts et métiers	400
Huet Maurice	Grand rue	Mauricette	collège Moderne	400
Lucas Henri	rue y. Marchais	Claude	collège Lebourg, Bouhier	400
V ^e Ordonneau	la Morinière	Liliane	collège Moderne	400
De Rustuel	rue M. Lacroix	Gérard	Lycée Clémenceau	400
Richard Pierre	rue G. Briand	Bernard	Collège Lebourg, Bouhier	400
Saudrais Denis	rue V. Hugo 5	Denise	Collège Moderne	400
Tableau Léon	rue F. Marchais	Epilles	École Livet	400
				<u>19.700</u>

La somme totale de 19.700 frs est à prendre en charge du chapitre 28, article 12 "subventions pour bourses communales" Exercice 1948.

Cependant, la majorité du Conseil Municipal a refusé d'accorder une bourse communale à M^r Clément Olivier, du fait que son enfant fréquente un établissement d'enseignement privé.

Amenagement école de Trentemoult

Sur la proposition de M^r Clément Olive, et vu le rapport fourni par M^r l'Inspecteur d'Académie, attirant l'attention de la Municipalité sur l'état des locaux scolaires de l'école publique mixte de Trentemoult,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte l'avant-projet dressé par M^r Chupin, et ayant trait à la construction d'une classe nouvelle (au-dessus du préau actuel) à l'école publique de Trentemoult et tout ce qui s'y rapporte.

Il charge le Maire de préparer le dossier technique et

estimée à 20.300 frs.



administratif et de poursuivre l'approbation dudit programme auprès de l'autorité compétente, en vue d'obtenir une participation financière de l'Etat.

La séance est levée le lendemain à 0h40 et il est décidé que l'ordre du jour serait continué le Vendredi 18 Mars

Collet	Massin	Puilland	Touss
André A. Honnig	Grandet	Reol	M. Neau
Mauhu	J. Cassin	M. Muel	Delis
Guillemet	J. Estier	Allet	Mignain
J. Boeuf	7 Boutin		

Sept centième et dernier feuillet
Nantes, le 19 Novembre 1943

Pour le Préfet
Le Conseiller de Préfecture délégué

Alain Guinard



SUBVENTIONS POUR 1947.

---:---:---:---:---:---

FIGUREAU Jean	Petite Lande	Mortalité du bétail	1.000
FABRICE	rue J.B. Vigier	Bibliothèque populaire	3.000
MILSANT	Avenue Maneyrol	Pupilles écoles laïques	1.000
PADIOLEAU	rue Jules Lainé	Etoile sportive rezéenne	5.500
CARRER	Av. Yves Even, rue de Coulmiers-Nantes	Président du Sana des Cheminots	500
ROUSSEAU André	Rue G. Boutin	Caisse Sapeurs pompiers	200
AVERTY	rue A. Guinoiseau	S.S.M. de rezé	3.000
GUERIN	rue de la Sèvre	S.S.M. l'industrielle	3.000
LOISEAU	D°	S.S.M. la Fraternelle	3.000
NOGRY	rue Emile Zola	S.S.M.U. Travailleurs de FRANCE	6.000
BARAZER	Gare de Nantes	Orphelinat des S.N.C.F.	1.200
BREVET Henri	rue Ch. Perrault	Amicale laïque Pt Rousseau	5.000
ORDRONNEAU	Trentemoult	Amicale laïque de Rezé	5.000
BROSSARD	Ragon	Amicale laïque de Ragon	4.000
MARCHETAUX	rue Thiers	S.S.M. Chemins de fer	1.000
Perdreau	<i>av Sermonière</i>	Fédération des Mutilés du Travail	2.500
MORIN Paul	Rue E. Redor	Sté Aubertes jeunesse	3.000
BOUTIN Henri	rue F. Thomazeau	Groupe sportif amicale Rezé	5.000
		Francs Camarades	5.000
BOUYER	Av. Sermonière	Eclaireurs de FRANCE	1.000
MARIAUX	La Cocotière	Comité des oeuvres sociales	10.000
BILLY	Carquefou	Amicale des malades du sana de Maubreuil	500

59.400

---:---:---:---:---:---